

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est rassemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.

Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Nathalie DANO, Philippe BORDAIS, Noël RIVIERE, Mickaël LESCOUËT, Emmanuel BEURIER, Céline ROUQUETTE, Isabelle RIO, Vincent VEHERT, Julien LONCLE, Cécile BERTOUX, Céline LUCIENNE, Coline RAULT.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Julien LONCLE

Objet- Participation au voyage scolaire d'un élève en classe ULIS

Madame la directrice du RPI Plestan/Tramain a adressé par mail une demande d'aide au financement d'une classe de découverte pour un élève habitant Saint-Rieul, scolarisé dans le dispositif ULIS.

La commune participant au frais de fonctionnement pour cet élève, Madame le Maire propose à l'assemblée d'appliquer la même règle de participation pour les voyages scolaires que celle appliquée pour les enfants de Saint-Rieul scolarisés dans le RPI Plédéliac/Saint-Rieul.

Soit une participation à hauteur de 25% du coût du séjour, avec un plafond de 55€ par élève. Le coût du séjour est de 243.66€ par élève, la participation à hauteur de 25% s'élève à 60.92€.

Après délibération et vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la participation financière au voyage scolaire de l'élève concerné pour un montant de 55€ soit le plafond fixé par délibération.

A SAINT RIEUL
Le 13 octobre 2026
Le Maire,



Catherine DREZET

Secrétaire de séance

Julien LONCLE